

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	
Présents.....	32
Absents représentés	13
Absents excusés	0
Absents non excusés	0

L'AN DEUX MIL QUINZE, LE DIX NEUF NOVEMBRE à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 novembre 2015 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, MARCHAND, BELABBAS, Mme PETER, MM. PRAT, RHOUMA (jusqu'au vœu), Mmes GAMBASIO, WOJCIECHOWSKI, VIVIEN, M. BEAUBILLARD, Mmes SEBAIHI (à partir du point A), BERNARD Méhadée (jusqu'au vœu), M. MOKRANI (à partir du point A) adjoints au Maire,

M. RIEDACKER, Mme LESENS, M. CHIESA, Mme RODRIGO, MM. ALGUL, TAGZOUT, HEFAD, Mmes ZERNER, OUDART, MACEDO (à partir du point A), KIROUANE, PIERON, MM. SEBKHI, AIT AMARA, Mme SIZORN (à partir du point A), M. ZAVALLONE (à partir du point A), Mmes APPOLAIRE (jusqu'au vote du secrétaire de séance), LE FRANC (jusqu'au vote du secrétaire de séance), MM. LECLERCQ (jusqu'au vote du secrétaire de séance), BOUILLAUD (jusqu'au vote du secrétaire de séance), AUBRY (jusqu'au vote du secrétaire de séance), Mmes POURRIOT(jusqu'au vote du secrétaire de séance), BAILLON (jusqu'au vote du secrétaire de séance), BERNARD Sandrine (jusqu'au vote du secrétaire de séance), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par M. HEFAD (à partir du point B)
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. MARCHAND
Mme SEBAIHI, adjointe au Maire, représentée par Mme. RODRIGO (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme Méhadée BERNARD, adjointe au Maire, représentée par M. MOKRANI (à partir du point B)
M. MOKRANI, adjoint au Maire, représenté par M. BEAUBILLARD (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme POLIAN, conseillère municipale, représentée par M. PRAT
Mme SPIRO, conseillère municipale, représentée par Mme PETER
Mme MACEDO, conseillère municipale, représentée par Mme KIROUANE (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. MARTINEZ, conseiller municipal, représenté par M. BOUYSSOU
Mme PAURON, conseillère municipale, représentée par M. CHIESA
Mme MISSLIN, conseillère municipale, représentée par Mme WOJCIECHOWSKI
Mme SIZORN, conseillère municipale, représentée par Mme ZERNER (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. ZAVALLONE, conseiller municipal, représenté par M. BELABBAS (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme ANDRIA, conseillère municipale, représentée par M. LECLERCQ (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. VALLAT SIRIYOTHA, conseiller municipal, représenté par Mme Sandrine BERNARD (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme PETER ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(39 voix pour et 6 abstentions : MM. LECLERCQ, BOUILLAUD, AUBRY, Mmes ANDRIA, APPOLAIRE, LE FRANC)

LE CONSEIL,

/OBSERVE une minute de silence et ENTEND les expressions des groupes politiques concernant les attentats du 13 novembre 2015.

A/ ACCORDE une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la caisse de solidarité des salariés d'Air France.
(unanimité)

/ APPROUVE le vœu proposé par le groupe Europe Ecologie Les Verts « Pour une gestion vertueuse, écologique et responsable des déchets ménagers ».
(unanimité)

B/ APPROUVE le « Pacte pour la Transition » présenté par « Alternatiba », le « Collectif pour une Transition Citoyenne » et la « Coalition Climat 21 », à l'exception des mesures 10 et 11 que la Ville n'envisage pas de mettre en œuvre ce jour; et **AUTORISE** le Maire à la signer.
(unanimité)

/DECIDE de reporter l'approbation des comptes rendus des débats des Conseils municipaux du 24 septembre et du 15 octobre 2015 à la séance du 17 décembre 2015.

C/ APPROUVE le protocole de consolidation de l'OPH d'Ivry-sur-Seine 2014-2020 avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS), l'OPH et l'Etat.
(33 voix pour et 2 abstentions: MM. RHOUMA, HEFAD)

D/ VALIDE l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la Ville d'Ivry-sur-Seine et **APPROUVE** en conséquence le dépôt de la demande d'approbation de cet agenda auprès du Préfet.
(unanimité)

1/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2016 le tarif annuel de la redevance spéciale de collecte et de traitement des déchets des industriels, commerçants et artisans dite "redevance des bacs roulants", distinguant le tarif applicable aux déchets collectés sélectivement.
(34 voix pour et 1 abstention : M. RIEDACKER)

2/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2016 le taux de l'unité de taxation des droits de voirie, les tarifs de la "Foire à la Bricole" pour 2016 (+ 0,9 % environ par rapport à 2015) et **DECIDE** en ce qui concerne les tournages de films :

- d'augmenter d'environ 2,5 % le montant des prestations facturées (hors occupation du domaine public) figurant dans le barème ci-annexé,
- du maintien de l'exonération du paiement de l'ensemble des droits liés aux tournages de films pour ceux réalisés dans le cadre de projets d'écoles, et pour les projets faisant l'objet d'une aide financière de la Ville (Coup de pouce) du Conseil Départemental du Val-de-Marne ou encore du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- du maintien de l'abattement de 50 % pour les films d'une durée inférieure à 59 minutes, hors films à vocation publicitaire,
- de facturer tout tournage constaté sans qu'il ait fait l'objet d'une autorisation préalable de la Ville conformément au barème en vigueur, facturation à laquelle s'ajouteront le montant correspondant à 4 h de « Mise en œuvre technicien » ainsi que le doublement des droits figurant dans la nomenclature des droits de voirie (conformément à cette dernière).

(unanimité)

3/ DECIDE d'instituer la taxe de séjour « au réel », selon un tarif fixé pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement, par personne et par nuitée de séjour, **DECIDE** que la taxe de séjour entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016, que la période de perception correspondra à l'année civile, que le versement du produit de la taxe au comptable public sera trimestriel, **FIXE** les tarifs de la taxe de séjour, pour chaque nature et pour chaque catégorie d'hébergement et **FIXE** le loyer hors charge en dessous duquel les locataires seront exonérés de taxe de séjour à 15 euros par m² et par mois.
(unanimité)

4/ FIXE à compter du 1^{er} janvier 2016, les tarifs de restauration scolaire, des repas servis aux fonctionnaires de l'Education Nationale, des accueils du matin en élémentaire et maternelle, des accueils du soir en maternelle, des accueils du soir (aides aux leçons et activités de loisirs) en élémentaire, du centre de loisirs associé à l'école

Einstein (CLAE), de l'accueil du soir à l'école Einstein, des centres de loisirs élémentaires et maternels, des classes de pleine nature, les tarifs demi-journée d'animation de la Direction de la Jeunesse et des maisons de quartier pour l'accueil des 11/17 ans et des 18/25 ans, de la cotisation annuelle des antennes de quartier de la Direction de la Jeunesse, des séjours vacances et mini séjours pour l'enfance, la jeunesse et les maisons de quartier, les tarifs journaliers de camping des centres de loisirs et des maisons de quartier, les tarifs annuels des cours municipaux d'activités culturelles (conservatoire, théâtre, arts plastiques et cours de danse), un nouveau tarif annuel des cours municipaux d'activités culturelles pour les usagers domiciliés hors de la Commune, et de la restauration du personnel communal.

(unanimité)

5/ DECIDE d'admettre en non-valeur, les sommes portées sur les états, dressés par Monsieur le Trésorier Municipal à la somme de 69 999.99 euros.

(unanimité)

6 a/ FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur l'extension du secteur « Ivry Port Nord » un taux de 15%, à compter du 1er janvier 2016.

(unanimité)

6 b/ FIXE pour la part communale de la taxe d'aménagement sur le secteur « René Villars » un taux de 15%, à compter du 1er janvier 2016.

(unanimité)

7/ APPROUVE les comptes rendus de gestion des biens portés par le SAF94, sis 29 bis-ter rue Jean-Jacques Rousseau et 7 rue Galilée, revendus à la SADEV94 dans le cadre de la ZAC Ivry-Confluences à Ivry-sur-Seine, parcelles cadastrées section AV n° 101 et 103, et section AY n° 123 et PRECISE que ces comptes-rendus de gestion font apparaître un solde créditeur en faveur du SAF94, d'un montant total de 36.335,82 €, à régler par la Commune.

(unanimité)

8/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale entre SADEV 94 et la commune d'Ivry-sur-Seine, concernant les ensembles immobiliers sis 14 et 16 villa des Sorbiers à Ivry-sur-Seine, parcelles cadastrées section AR n° 25 et 26, d'une contenance respective de 328 et 266 m², permettant à la Commune d'en garder la jouissance pendant toute la durée du portage foncier.

(unanimité)

9 a/ ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt N° 40974 d'un montant de 10 521 501 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 60 logements sociaux sis 13 rue Pierre Rigaud/3 rue des Lampes à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

9 b/ ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 877 678 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France pour la construction de 10 logements sociaux PLS sis 13 rue Pierre Rigaud/3 rue des Lampes, à Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

10/ MODIFIE la délibération du 25 septembre 2014, en ce qui concerne le montant et les caractéristiques de la garantie communale accordée à l'ESH Logis Transports à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 40 152 d'un montant de 5 210 453 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 43 logements sociaux (PLUS/PLAI) dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC Ivry-confluences.

(unanimité)

11 a/ MODIFIE la délibération du 18 juin 2015, en adoptant une délibération distincte par contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations et ACCORDE la garantie communale à l'ESH Logis Transports à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 35 357 d'un montant de 3 820 000 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 33 logements sociaux dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Plateau.

(unanimité)

11 b/ MODIFIE la délibération du 18 juin 2015, en adoptant une délibération par contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations et **ACCORDE** la garantie communale à l'ESH Logis Transports à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 35 358 d'un montant de 2 000 000 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 18 logements sociaux dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Plateau.

(unanimité)

11 c/ MODIFIE la délibération du 18 juin 2015, en adoptant une délibération distincte par contrat de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations et **ACCORDE** la garantie communale à l'ESH Logis Transports à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n° 35 360 d'un montant de 3 730 000 € qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 34 logements sociaux dans le cadre de l'opération d'aménagement de la ZAC du Plateau.

(unanimité)

12/ APPROUVE dans le cadre de l'appel à projet « Territoire Zéro Déchets Zéro Gaspillage », les engagements suivants :

- mettre en œuvre une démarche de remise à plat de la politique de prévention et de gestion des déchets du territoire, formalisée sur 3 ans mais visant un terme plus long,
- s'engager sur des objectifs chiffrés de diminution de production de déchets (DMA) sur le territoire, d'augmentation de la valorisation et de diminution du recours au stockage en décharge,
- mettre en œuvre une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement des déchets qui n'ont pu être évités,
- aller vers la transparence sur les coûts et les modes de gestion de la part des collectivités et des acteurs candidats,
- faire bénéficier les autres territoires de son expérience afin de diffuser les bonnes pratiques,

APPROUVE le plan d'actions proposé dans la candidature de la Ville, permettant la mise en place de 12 actions agissant sur la prévention des déchets et l'amélioration de la performance de tri des déchets.

(unanimité)

13/ APPROUVE la prise en charge à hauteur de 50 % de l'abonnement annuel de transport « imagine R » des collégiens affectés au collège Molière et issus du groupe scolaire Rosa Parks par la ville d'Ivry-sur-Seine.

(unanimité)

14/ PREND ACTE de la désignation pour siéger au sein du Conseil d'administration au sein du CCAS, en qualité de conseiller municipal :

Elu à remplacer	Nouveau représentant
Mme Marie PIERON	Mme Ana MACEDO

15/ APPROUVE la création d'une association pour promouvoir le prolongement de la ligne de métro n° 10, **DECIDE** l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à « l'Association pour promouvoir le prolongement de la ligne de métro n°10 », **APPROUVE** ses statuts, **AUTORISE** le versement de la cotisation annuelle dont le montant sera fixé par l'assemblée générale de l'association.

PREND ACTE de la désignation comme représentants de la Ville à l'Assemblée générale, de ladite association :

Titulaires : - M. Stéphane PRAT
- M. Romain MARCHAND

Suppléants : - Mme Catherine VIVIEN
- Mme Jacqueline SPIRO

16/ APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées pour l'année 2015.

(unanimité)

17/ APPROUVE le montant définitif des attributions de compensation à verser aux communes au titre de l'année 2015 à :

- 10 177 185 € pour la commune de Choisy-le-Roi,
- 43 075 114 € pour la commune d'Ivry-sur-Seine,
- 38 609 337 € pour la commune de Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

18/ APPROUVE les flux financiers de la communauté d'agglomération vers la commune d'Ivry-sur-Seine tels que décrits dans le rapport de la CLECT du 30 septembre 2015, à savoir :

- 24 310 € pour la part investissement de la plateforme Charles Foix pour 2014,
- 57 682 € pour la part fonctionnement de la plateforme Charles Foix pour 2014,
- 11 839 € de remboursement sur factures payées en 2014 par la ville pour la plateforme Charles Foix.

(unanimité)

19/ APPROUVE l'attribution d'un fonds de concours de 849 700 € par la communauté d'agglomération Seine-Amont destiné à financer le fonctionnement des équipements sportifs et nautiques de la Ville ainsi que la convention avec la communauté d'agglomération Seine-Amont fixant les modalités de versement de ce fonds de concours.

(unanimité)

20/ ACCORDE une subvention d'investissement d'un montant de 386 703 € HT à l'établissement public Silverinnov Plateforme Charles-Foix Seine-Amont destiné à financer l'équipement en mobiliers et matériels nécessaires à son fonctionnement et **APPROUVE** la convention avec l'établissement public Silverinnov Plateforme Charles-Foix Seine-Amont fixant les modalités de versement de cette subvention.

(unanimité)

21/ APPROUVE le versement par la Ville d'une aide à projet de 5 000 € à l'association Comptoir de Ressources et d'Implication Citoyennes (CRIC) afin de soutenir son projet visant à développer une activité de distribution de produits alimentaires en « circuits courts ».

(unanimité)

22/ APPROUVE la convention financière avec le lycée Romain Rolland relative à la poursuite du projet d'éducation artistique et culturelle (enseignement facultatif cinéma) pour l'année scolaire 2015/2016.

(unanimité)

23/ SOLLICITE auprès du Département du Val-de-Marne une subvention en investissement pour le Hangar au titre de l'année 2015.

(unanimité)

24/ APPROUVE la convention à passer avec la ville de Vitry-sur-Seine afin de poursuivre la mise en œuvre de l'atelier santé ville intercommunal et **PRECISE** que la ville d'Ivry-sur-Seine qui assure le portage du projet, reversera, dès notification du versement des subventions accordées annuellement par l'Etat, 50% de leur montant à la ville de Vitry-sur-Seine.

(unanimité)

25/ RETIRE ET REMPLACE la délibération du 24 septembre 2015 et **APPROUVE** la convention de prestation avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France pour l'année 2015 permettant de financer les actions recentralisées de santé publique en matière de lutte contre la tuberculose, de vaccination et lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) à hauteur de 155 935 €.

(unanimité)

26/ APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens avec l'ARS d'Ile-de-France pour l'année 2015 permettant la mise en œuvre et le financement du projet PASS ambulatoire bucco-dentaire.

(unanimité)

27/ ACCORDE une participation financière d'un montant de 7 500 € au profit du Fonds de Solidarité Habitat (FSH), géré par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne, au titre de l'année 2015.

(unanimité)

28/ APPROUVE la création de postes dans le cadre des tableaux annuels d'avancement de grade 2015.
(unanimité)

29/ PRECISE que l'indemnité exceptionnelle CSG instituée par le décret n° 97-215 du 10 mars 1997 est abrogée à compter du 1^{er} mai 2015, **DECIDE** d'appliquer l'indemnité dégressive dans les conditions définies par le décret n° 2015-492 du 29 avril 2015 pour les agents titulaires bénéficiaires des dispositions du décret du 10 mars 1997 et **FIXE** au 1^{er} mai 2015 la date d'effet du versement mensuel de l'indemnité dégressive conformément au décret du 29 avril 2015.

(unanimité)

30/ APPROUVE la convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne en matière de santé et de sécurité au travail.

(unanimité)

31/ APPROUVE la convention au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France pour un montant de 17 500 euros.

(unanimité)

/ **EST INFORME** de la modification du projet éducatif de territoire (PEDT).

/ **PREND ACTE** de la communication de l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 autorisant la compagnie Parisienne de chauffage Urbain SA (CPCU) à exploiter des installations de combustions (installations classées) au 177 rue de Bercy à Paris (75012).

(affaire non sujette à un vote)

/ **PREND ACTE** de la communication du rapport d'activité 2014 SIFUREP.

(affaire non sujette à un vote)

/ **PREND ACTE** des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} septembre au 31 octobre 2015.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23h20

LA SECRETAIRE

LE MAIRE

S. PETER

P. BOUYSSOU